

Informations de base	
<p>2018/0418(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord CE/Suisse/Liechtenstein relatif à la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile: accès à Eurodac. Protocole</p> <p>Voir aussi 2004/0200(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF)</p> <p>Zone géographique</p> <p>Liechtenstein Suisse</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures			
		Rapporteur(e) fictif/fictive SANTOS Isabel (S&D)		
	Commission à fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures			
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Migration et affaires intérieures		KING Julian	